

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le mardi 02 novembre 2021

Présents : Jean Michel de MONICAULT, Christine BAUDRY, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, Pierre de MONICAULT, Cyril GARREAU, Jacky SABOURIN, Nicolas PEAN

Pouvoir(s) : Géraldine CHAPELAIN à Jacky SABOURIN, Alexandre GUENEAU à Freddy BIZARD

Absent(s) : Jean François CARRIERE

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de pouvoirs : 2
Absent : 1
Votants : 10

Convocation : le Mercredi 27 octobre 2021

Nomination d'un ou une secrétaire : Cyril GARREAU

1) **Approbation du compte rendu du lundi 04 octobre 2021.** Aucune remarque, approbation à l'unanimité

2) **Gestion personnel communal :**

a. Congés exceptionnels : absences pour raisons familiales.

Le centre de Gestion à établi dans son règlement interne régissant les congés attribués pour des événements exceptionnels. Il nous faut cependant les valider par délibération du conseil municipal pour les rendre applicable. Le maire propose :

MARIAGE DE L'AGENT : 5 jours
MARIAGE ENFANT : 3 jours
MARIAGE FRERE SOEUR (Agent ou conjoint) : 1 jour
NAISSANCE (père) : 3 jours
DECES CONJOINT-ENFANT ou maladie grave : 3 jours
DECES PARENTS (agent ou conjoint) ou maladie grave) : 3 jours
DECES FRERE SOEUR ONCLE TANTE (agent ou conjoint) : 1 jour
DECES GRANDS PARENTS (agent ou conjoint) : 1 jour
DEMANAGEMENT : 2 jours
RENTREE SCOLAIRE : Facilités en fonction des nécessités du service
Il s'agit de jours OUVRABLES ET CONSÉCUTIFS,
Il ne s'agit pas d'un droit et l'autorité territoriale peut refuser d'accorder cette absence pour des motifs liés aux nécessités de service

Le conseil après délibération donne son accord à l'unanimité pour introduire dans le règlement de la commune les congés proposés ci-dessus.

b. Kévin BLEINE a subi sa visite médicale d'embauche →

Kevin BLEINE doit repasser devant le médecin expert du centre de gestion. Pour l'instant on se doit de respecter le dernier avis délivré du médecin du travail.

Kevin BLEINE va commencer sa formation pour obtenir son permis de conduire dans le cadre d'une structure adaptée. Cette formation est prise en charge par l'AMI.

c. Éric LEBREC : pas de nouvelle de la commission des retraites. Nathalie PETITJEAN est chargée de rappeler le centre de gestion pour activer la procédure. Il nous a envoyé son certificat d'exemption de service militaire nécessaire pour son dossier. La suite de la procédure et de son calendrier ne sont pas indiqués.

d. Formation Nathalie PETITJEAN à la CNRACL le 25 octobre de 14h 00 à 17h00. Cette formation est nécessaire pour lui permettre d'utiliser la nouvelle plateforme de dématérialisation permettant de gérer les données du personnel ... !

e. Modification de la tarification des ARE et des prestations du centre de gestion de l'EURE :

Le maire présente la convention régissant les nouvelles tarifications des prestations délivrées par le Centre de Gestion de l'EURE au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre des missions facultatives et de l'assistance au chômage du personnel des collectivités territoriales (ARE). Après lecture, il demande au conseil de délibérer pour décider d'adhérer (ou non) à ces prestations, sachant que le choix de ces prestations ne seront faites qu'au cas par cas.

Le conseil, après délibération, vote à l'unanimité son accord pour signer la convention régissant les nouvelles tarifications des prestations délivrées par le Centre de Gestion de l'EURE et donne pouvoir au maire de signer cette convention.

- f. Cotisation URSSAF :** suite à la mise en place du Logiciel Cosoluce, le paramétrage n'a pas été mis à jour pour les cotisations assurances chômage des contrats contractuels privés de Kévin BLEINE et Cédric POSNIC. A ce jour une régularisation doit être faite par la commune concernant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021, soit la somme de : 1 153.60 €. (Pour la suite par trimestre le montant sera de 450 € environ, en fonction des salaires).

Le maire précise qu'il faut payer cette régularisation, faute de quoi, nous pourrions être mis en demeure de le faire avec une amende à la clé.

Le conseil après délibération donne son accord sur cette régularisation de cotisation URSSAF afin d'éviter tout rappel de l'assurance chômage. Il demande aussi de programmer sur le logiciel de la mairie, le paiement automatique des cotisations trimestrielles pour les contrats de Kevin BLEINE et de Cédric POSNIC.

- g. Prévention du personnel :** examen du document unique avec le nouveau personnel. (Kevin BLEINE, Cédric POSNIC, Nathalie PETITJEAN)

La réunion de concertation avec le personnel est prévue semaine 43 ou semaine 47. La synthèse de cette réunion doit être soumise au comité technique du Centre de Gestion 27 en janvier 2022 impérativement.

- 3) **Formation des élus :** pas d'action enregistrée... les informations obtenues par les différents renseignements, montrent que le processus d'inscription est vraiment long et compliqué.
- 4) **Finances / budget :** le maire précise qu'un point va être fait pour permettre de connaître la situation budgétaire et de la trésorerie (remboursement de l'emprunt relais de 30 000 € en fin d'année). Ce point n'a pas pu être effectué, suite à une panne d'internet qui dure depuis le 25 octobre.
- 5) **Environnement, fleurissement :**
- a. Résultats jury des villes et villages fleuris
Le département nous attribue le prix de la préservation de l'environnement et la consolidation de notre 3^{ème} fleur la subvention attribuée est d'un montant de **1 100€**.
- b. Les fleurs d'automne sont arrivées. Les jardinières et suspentes sont démontées pour 80% d'entre elles. Le fleurissement de la place de la mairie est en cours.
- 6) **Travaux :**
- a. Cimetière : le chantier arrêté depuis le 16 octobre, a repris le lundi 26 octobre. La pose des pavés est terminée. La réalisation des joints a débuté ce jour 2 novembre et devrait être terminée en fin de semaine. Il sera alors procédé à la végétalisation des joints.
- b. Boucle C : les demandes de versement des subventions sont déposées. Elles ont été validées et leurs versements devraient être acquis très prochainement. (DETR et SNA).
- c. Réfection du haut du chemin de la cavée marceau. Les travaux sont terminés et réalisés au minimum. La facture en attente est de 1 350 € à confirmer.
- d. Préparation investissements 2022 : lors du dernier conseil, le maire avait demandé de réfléchir aux projets de travaux que chaque conseiller souhaiterait. Actuellement, quelques réponses ont été transmises et font l'objet du tableau suivant :

liste projets investissements 2022							
N°	catégorie	désignation	description	devis HT	TTC	subvention	observation
1	voirie	route de Saint Aquilin - de l'entrée Croisy au giratoire	aménagement voirie, trottoirs en enrobé, Aménagement des rives, plateau surelevé, reprofilage chaussée pour assainissement	79 719,00 €	95 662,80 €	DETR, Amendes de police, assainissement en traverse	plan de recellement réalisé par TPN
2	trottoir	refection du trottoir	reprofilage et goudronnage entre la place de la mairie et le pont	11 061,25 €	13 273,50 €	?? DETR	ne pas réaliser l'entrée du moulin (-6656,25 HT)
3	trottoir	refection rond point du messie	reprofilage et goudronnage				pris en charge par syndicat de voirie
4	sécurité des habitants	surveillance par caméras vidéo	installation de 5 caméras de surveillance				devis en cours d'évaluation
5	SIEGE	éclairage LEDs	changement de 30 mats d'éclairage	6 666,67 €	- €	comprise dans le coût	coût résiduelle pour la commune
6	bâtiments communaux	église	réparation mur coté sud de la nef et consolidation du muret du cimetière		en attente		devis en attente debut novembre, subventions mon village mon amour, DETR, et souscription fondation du patrimoine (participation BOURSIN)
7	batiments communaux	abri du corbillard	création d'un abri dans le cimetière pour y installer le corbillard (peut être fait par Cédric)				attente des devis !
8	circuit de promenade	boucle D	démarrage du projet, acquisition des parcelles nécessaires et préparation des devis,				le chemin de halage le long de l'Eure serait pris en compte par le PPRE
9	achat de terrain	ZD 195	parcelle boisée en taillis	10 500,00 €			voir une acquisition différée avec portage de l'EPFN
			total	97 446,92 €	108 936,30 €		
	voirie	refection portion chemin des vieilles pâtures entrée propriété	reprofilage et goudronnage bicouche	4 125,00 €	4 950,00 €	?? DETR	doit être fait suivant normes du Syndicat pour y être intégré
	voirie	sécurité piétons création d'une voie piétonne	créer un trottoir permettant le passage de piétons entre la cavée marceau et les soeurs pationnistes ; obligation de créer un feu alternatif,				

Le maire indique que les demandes de subventions doivent être faites d'ici la fin novembre 2021 malheureusement sans vision claire du budget de l'an prochain.

Le maire demande aux conseillers de se déterminer dans un premier temps sur leur option afin de commencer à formuler les dossiers de subvention pour les déposer (certaines demandes doivent être déposées avant le 15 novembre)
 Les conseillers expriment leur avis et délibèrent sur les choix suivants :

- Privilégier les travaux de voirie (sécuritaire) points 1, 2, 3 en établissant les modes de financement et les subventions possibles
- Faire le dossier de restauration du mur sud de l'église et du muret du cimetière (priorité 6)
- Maintenir l'investissement pour le changement des éclairage publique (LEDs) (point 5)
- Faire le dossier de demande au SIRE 2 d'inscription PPRE) pour réaliser la réhabilitation des berges de l'Eure (chemin de halage rive gauche du pont de Ménilles à l'embouchure du Bechet) (point 8)
- Achat de la parcelle ZD 195 (point 9) (investissement foncier).

Les délibérations officielles seront votées au moment du vote du budget en fonction de nos possibilités budgétaires.

7) Urbanisme :

a. Courrier de rappel à Mme la Sous-Préfète ; deux courriers ont été renvoyés :

- Objet : PPRI – validation de la carte de PPRI éd 3 ; réf. : 21/216 → pas de nouvelles de l'arrêté de modification de la carte du PPRI (abusivement modifiée)
- Objet : modification du PLU de la commune de Croisy sur Eure ; extension des zones constructibles et extension du SCoT ; réf. : 21/215 ; → rappel et résumé du courrier
- ✓ *Courrier (réf. 20/268 du 12/12/2020) résumant la situation et mettant en avant la nécessité d'extension de zones constructibles en particulier la parcelle ZC 154 de 8493 m2 de surface.*
- ✓ *Courrier (réf. 21/033 de février 2021) proposant cette transposition avec tableau de synthèse en annexe 1).*
- ✓ *Proposition à votre demande, de transposer à surfaces équivalentes, certaines parcelles U avec des parcelles N et inversement.*
- ✓ *Depuis nous n'avons plus de nouvelles.*
- ✓ *Autre point : résumé de l'atelier d'étude du SCoT pour le secteur de la vallée de l'Eure organisé par la SNA le mardi 12 octobre 2021. (Argument : comment peut-on éviter une récession de population du territoire de la SNA par crainte des études de démographie actuelles)*

b. Zone Ua1, équarrissage SARIA vallée coqueline : Suite à la relance faite à cette société vis-à-vis du dépôt de Permis de Démolir en date du 4 mai 2019, le directoire de la société a décidé, pour l'instant, d'abandonner le projet de démolition et de ne pas mettre en vente l'usine et les terrains associés. **Envoi d'un courrier à la sous-préfecture pour alerter de cette situation :**

Nota : L'existence d'une friche industrielle (zone Ua1 du PLU, vallée Coqueline) dépend de la société SARIA ex équarrissage et est à l'abandon depuis quelques années (plus de 10 ans). Un permis de démolir a été délivré (PD 027 190 19 F0001 accordé le 4 mai 2019). Aucune proposition de vente ou de réhabilitation ne sont envisagées par la société SARIA.

c. Dossiers traités en urbanisme par Jacky SABOURIN

- DPU

AVIS POUR DELIBERATION DROIT DE PREEMPTION PRESENTE le 02 novembre 2021										
Date réception	Notaire	Vendeur	Acheteur	Adresse propriété	Cadastre Zone	Surface propriété	Nature	Prix de vente	Décision d'aliénation	Projet
26/10/2021	Office notarial de Nonancourt	Mme Baudet Isabelle	Mme Harscoet Vanessa (épouse Kahl)	20, route de Vaux sur Eure 27120 Croisy sur Eure	Za 41	740 m ²	Terrain en zone U	45 000 €	vote du conseil pour ne pas aliéner cette vente: 10 votants, 10 voix pour ne pas aliéner cette vente	aucun

Le maire met au vote la décision. Le conseil décide de ne pas aliéner la vente de ce terrain Za 41 et de ne pas utiliser son droit de préemption.

d. Vente du terrain ZD 195 situé côte de la cavée Marceau (près et taillis d'une surface de 1ha 47a et 48ca) appartenant à Mr Lemoine. Le service des domaines vient de rendre son verdict. Le maire présente le dossier :

✓ **Etude de marché**

Dans un rayon de 5km autour du bien à estimer, il a été recherché le prix des parcelles, non constructible, à l'état de bois de taillis.

Les prix varient de 0.43€ le m2 à 1.25 € le m2.

Commune	adresse	Date de mutation	Surface terrain (m2)	Prix total	Prix/m2	nature
Croisy sur Eure	Les bois de la plesse	18/11/2016	6951	3 000	0.43	Bois de taillis
Hardencourt Cocherel	Les plantes	24/04/2019	9630	12 000	1.25	Bois de taillis
Pacy sur Eure	Le bois normand ou du Roul	25/06/2018	8879	5 000	0.56	Bois de taillis
St aquilin	La plante	10/052016	14351	8610	0.60	Bois de taillis

✓ **Eléments particuliers à retenir pour l'estimation**

- Eléments de moins-value : taillis
- Eléments de plus-value : situation dans le village, parcelle ayant un débouché sur une voie communale (chemin des alouettes) mais pas en pleine propriété (indivision par 3 propriétaires)

✓ **Détermination de la valeur vénale**

Compte tenu des origines de propriété, mais aussi de la localisation du bien, du marché, le service des domaines nous propose de retenir la valeur entre la moyenne de 0.71 € le m2 et le prix de fort 0.9 €/m2 soit 13 732 € arrondi à 13 700 €

Le maire propose d'établir le prix sur la valeur moyenne de 0.71 € le m2, soit 10 471.08 € arrondi à 10 500 €

Le conseil après délibération propose de donner suite à cette proposition de vente ; avec le prix à négocier de 0.71 € /m2.

e. Vente de la parcelle B50 située en zone UA1 du PLU (terrain mitoyen à la fromagerie BOURSIN)

Le futur acheteur est la société « MY EVENT CONSULTING (gérant Mr CATOIR) » en vue de la construction d'un entrepôt, d'un atelier et d'un bâtiment de stockage de produits pyrotechniques.

La vente est au profit des consorts « de MONICAULT » dont les usufruitiers sont Jean Michel et Catherine de Monicault.

Jean Michel et Pierre de Monicault étant concernés dans cette vente ne peuvent donc participer à la délibération et au vote qui s'en suivra. Ils quittent la salle du conseil.

Jacky Sabourin 1^{er} adjoint, prend la présidence de la séance et présente au conseil le dossier à délibérer.

Historique du dossier :

Un permis de construire a été déposé en mairie par Mr CATOIR pour la société MY EVENT CONSULTING (PC 027 190 21 F0001).

Ce dossier a été analysé par le service urbanisme de la commune et envoyé à l'IDS dans le délai obligatoire et réglementaire. Un récépissé de la mairie a été renvoyé dans les délais au pétitionnaire. Un ensemble de remarques a été formulé à IDS et la mairie attend un retour.

Formulation de la demande d'avis préalable du conseil :

Il est demandé par le pétitionnaire au conseil et au vendeur de donner un avis sur le fond du problème et de délibérer sur notre accord sur le projet qui sera joint au Permis, à savoir les éléments suivants :

La société souhaite déposer un dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour une activité de stockage de feux d'artifices (objets contenant des produits pyrotechniques) sur le terrain en objet.

Le Code de l'Environnement stipule que dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale (IDS) compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation. » doit être joint au dossier.

Cette société sollicite donc l'autorisation pour réaliser l'activité décrite ci-dessus et l'avis concernant la réhabilitation du site en cas de cessation d'activité.

MY EVENT CONSULTING s'engage d'ores et déjà sur les points suivants :

Élimination de tous les déchets de manière conforme à la réglementation,

Élimination de tous les produits dangereux,

Réalisation d'un dossier de cessation d'activité.

En cas de cessation d'activité, MY EVENT CONSULTING laissera un terrain bâti propre et réutilisable pour les activités artisanales ou agricoles.

Délibération et avis du conseil

Le premier adjoint, président, en l'absence des deux personnes (le maire et un conseiller) concernées par ce dossier demande de délibérer sur les deux points suivants :

- Accord sur l'autorisation de stockage de produits pyrotechniques sur le terrain B50.
- Accord sur la réhabilitation du site en cas de cessation d'activité décrite ci-dessus :
 - ✓ Elimination de tous les déchets de manière conforme à la réglementation,
 - ✓ Elimination de tous les produits dangereux,
 - ✓ Réalisation d'un dossier de cessation d'activité.

Le conseil après délibération, en l'absence de Pierre et Jean Michel de Monicault, vote à l'unanimité de 8 voix **son désaccord** sur l'autorisation de stockage de produits pyrotechnique et de feux d'artifices.
Le vote du conseil sur l'accord de réhabilitation conforme à la réglementation devient caduc.
L'accord d'exploitation doit se faire par autorisation préfectorale validant la sécurité de ce stockage suivant la réglementation.

8) Compte rendu des commissions de la SNA et des réunions de syndicats :

a. **SIEGE/ Orange France Télécom** : approbation des sommes dues au titre de l'occupation du domaine public par Orange.

Orange nous envoie une demande pour confirmer que la réalisation de l'ouvrage projeté route de Vaux relève de notre mission de service universel et contribue à l'amélioration de la desserte téléphonique et à la satisfaction des clients. Ces travaux de dissimulation des réseaux sont réalisés, en coordination avec le SIEGE 27, par conséquent cette demande ne fait que régulariser la redevance annuelle versée par France-Télécom à la commune pour l'occupation du domaine public routier.

Le maire demande de délibérer et de signifier l'accord (ou le désaccord) sur cette demande.

Le conseil approuve à l'unanimité le versement des sommes dues par Orange / France télécom au titre de l'occupation du domaine public et donne délégation de signature au maire et accord sur les longueurs (200 m)

b. **SIEGE : modification de la convention de travaux rte de Vaux :**

Suite à des modifications de travaux concernant l'enfouissement des réseaux route de Vaux, plus important que prévu, il nous est nécessaire de modifier les termes et montants de la 1ere convention établie avec le SIEGE. Le maire explique que le passage des câbles de FT sur une partie du circuit était exempt de fourreau et que le passage de la fibre était donc impossible. Une nouvelle tranchée d'enfouissement de France Télécom sur une partie de la longueur devait être réalisée et de ce fait être financée en supplément (+3 000 €) il fait donc la lecture de cette convention.

Article 1 : Objet des travaux

Lieudit : ROUTE DE VAUX 071

N°DT : 192291

Réseau distribution Publique [DP] Renforcement Préventif DP (RRP)

Réseau Eclairage Public Coordonné [EP] Renforcement Préventif EP [ERP]

Réseau Télécom [FT] Renforcement Préventif Telecom [TRP]

Article 2 : contribution communale

Conformément au régime de participation financière du SIEGE et suivant ta nature des travaux mentionnés à l'article 1, **la** contribution communale estimative s'élève à :

Dépenses d'investissement.

<i>Programmes</i>	<i>Mnt estimé</i>	<i>Participation</i>	<i>Montant</i>
RRP	30 000.00	7% HT	1 750.00
ERP	13 500.00	20% HT	2250.00
Total	43 500.00		4 000.00

Dépenses de fonctionnement

<i>Programmes</i>	<i>Mnt estimé TTC</i>	<i>Participation</i>	<i>Montant</i>
TRP	8 000.00	30% HT + TVA	3 333.00

Article 3 : Ajustement et versement

Les participations communales estimées, sont ajustées à la clôture de l'opération sur la base du coût réel des travaux dans la limite des montants totaux 1 et 2 définis à l'article 2. Les modifications du projet initial donnant lieu à d'éventuels compléments de participation communales seront examinées par voie d'avenant à la présente

Délibération : Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers du dit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

En section d'investissement : 4 000.00 €

En section de fonctionnement : 3 333.00 €

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,

L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

c. SNA :

a. GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) : nous avons reçu l'inventaire de la commune objet de la GEPU

→ entretien des éléments de voirie suivant :

- Bouches d'engouffrement, grilles et avaloirs,
- Regards de visite
- Puisards et puits d'infiltration.

Pour permettre de chiffrer notre participation qui sera retenue pour le financement de la commune à la GEPU, une réunion a été organisée avec les services de la SNA afin de valider les éléments à prendre en compte pour le chiffrage des prestations.

Nous avons retenu la longueur des canalisations objet de la prise en charge par SNA à 500 m, le nombre de boitout : 37, de puisards : 11, et de regards de visite : 3.

Le montant calculé sera de 1 977.39 € TTC. Ce montant sera voté lors de la réunion de la CLEPT en décembre. Ce montant nous sera retiré de la compensation de péréquation que nous verse la SNA.

b. TEOM (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères) :

Le message du Président DUCHE est qu'il faut maîtriser l'augmentation de la TEOM par un changement de nos habitudes et le développement du tri sélectif. Nous publierons ce courrier dans la lettre aux habitants.

c. Pacte de gouvernance entre les collectivités et les services et présidences de la SNA 27.

Le pacte de gouvernance a été institué par la loi Engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019 visant à remettre la commune au cœur de la démocratie. Il définit les relations entre les communes et leur intercommunalité.

Aussi, lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, il a été délibéré et nous nous sommes prononcés favorablement sur l'élaboration de ce projet de pacte de gouvernance. Celui-ci se matérialise sous la forme du document cadre ci-joint qui présente l'organisation et le rôle des différentes instances.

Ce document sera soumis au Conseil communautaire du 16 décembre 2021, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

En conséquence afin que le conseil communautaire puisse délibérer sur ce document, il nous faut adresser l'avis du conseil municipal sur celui-ci au plus tard pour le 15 décembre 2021.

Le conseil après délibération, vote à l'unanimité son approbation sur le pacte de gouvernance de la SNA 27

a. ASCO : réunion du bureau :

Une modification budgétaire est votée pour établir une cohérence de prélèvement des taxes des riverains des communes inférieures à 1 000 habitants et celles supérieures réclamées par la perception) ; la délibération a été approuvée à l'unanimité.

9) Informations diverses :

- **Panneau Pocket :** il s'agit d'un outil permettant d'envoyer aux habitants des informations importantes de la commune. Ce système est conforme au RGPD. Le coût de cette inscription est de 180 € par an ... Le maire demande l'avis du conseil pour adhérer à cet abonnement. Cyril Garreau propose de prendre juste un abonnement d'un an, histoire de tester l'application.

Le conseil après délibération donne son accord pour mettre en place l'outil de communication « Panneau Pocket » permettant d'envoyer des informations à la population de Croisy sur Eure.

- **Caméras de surveillance :** présentation par la société de prestation le 9 novembre par la société.
- **Feux tricolores** au droit de la passe d'eau, renvoyés pour réparation. Une lettre recommandée va être envoyée à l'entreprise pour réclamation.
- **Lettre aux habitants : sommaire à établir**
- **Carte de vœux : quelle illustration ? vos idées ?**

10) Prochains rendez-vous :

- Prochain conseil : le 6 décembre 2021, suivi par le repas des conseillers municipaux et du personnel.
- Bureau syndicat de voirie : le 04 novembre à 8h30
- Réunion cantonale du SIEGE : sélection des investissements pour 2022, le 4 novembre à Houlbec Cocherel (participation de Cyril Garreau)
- Accueil nouveaux habitants : **le vendredi 19 novembre de 18 h00 à 20 h00**
- Repas des anciens : **samedi 4 décembre midi** (seule date possible)
- Repas des conseillers : **le lundi 6 décembre** soir après conseil.
- Cérémonie du **jeudi 11 novembre** : Jean Michel de Monicault ne pourra pas officier étant en congés. Pour rappel :
 - Une gerbe est à commander à ANY Fleurs à Pacy sur Eure. Elle sera livrée à 9h00 à la mairie.
 - Prévoir de mettre en place les deux grilles sous le monument aux morts. (CEDRIC)
 - Participation du conseil ; lecture par un adjoint du message national du secrétaire aux anciens combattants (sera envoyé par internet).
 - Il est demandé à Croisy d'organiser la cérémonie religieuse dans l'église ; Catherine fait le nécessaire auprès de Sabine MARSAC qui s'occupe de cette cérémonie.
 - Le vin d'honneur est prévu à Croisy et donc il est nécessaire de l'organiser. Le pétillant est dans le frigo, les biscuits à apéritif sont achetés. Le service sera pris en charge par Jacky Sabourin.
 - Il est de tradition que le maire ou un adjoint soit invité (gratuitement) à participer à ce banquet. Un participant à ce banquet doit être nommé. Cyril se propose de participer.

Cyril Garreau sera le représentant de la commune pour participer aux 3 cérémonies aux monuments aux morts : Ménilles, Vaux, Croisy, fera la lecture du discours à Croisy et participera au banquet des anciens combattants.

Le secrétaire de séance,

le maire,

Accord par voie électronique

Cyril GARREAU

Jean Michel de MONICAULT